

# Conditions générales

## I - Préambule

L'entreprise Vecteur Productions (ci-après dénommée « l'entreprise ») est spécialisée dans les activités de : production et réalisation de films et programmes audiovisuels pour l'entreprise ; le conseil en vidéocommunication institutionnelle ; la prestation de services dans le domaine de l'édition et de la diffusion audiovisuelle. Tout contrat conclu avec l'entreprise Vecteur Productions sera soumis aux présentes conditions générales et aux conditions particulières.

## II - Formulation du contrat

Les contrats se font au cas par cas dont la durée approximative est déterminée à l'occasion du devis comprenant notamment : nature de la prestation, définition technique, durée approximative, délais, livraison et conditions financières. Le contrat est conclu par la signature avec la mention « Bon pour acceptation » du devis. Tout devis signé, pour être valable, devra être accompagné du règlement prévu aux présentes conditions générales ou aux conditions particulières. Sauf conditions particulières, en cas de non règlement ci-dessus indiqué, l'entreprise ne sera pas tenue d'exécuter la prestation.

## III - Conditions financières

Prix : Le prix de la prestation est fixé par le devis accepté.

Paielement : Le paielement du prix s'effectuera de la façon suivante : 50% à la commande ou à l'acceptation du devis et 50% à la livraison ou après la réalisation du programme audiovisuel ou de la prestation.

Etant précisé que le temps déjà passé restera acquis à l'entreprise, même en cas de résolution du contrat par le client avant la réalisation complète et définitive de la prestation. En ce cas, le client sera également redevable des frais et autres engagements souscrits par l'entreprise pour son compte en vue de la réalisation de la prestation. En cas de résiliation par le client sans juste motif, même en cas de non réalisation de la prestation, celui-ci restera redevable à titre de clause pénale d'une somme correspondant à 20 %(vingt) du montant du devis. En cas de non paielement dans les délais prévus au devis, le client sera débiteur d'un intérêt de retard égal à dix fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

Moyens de paielement : Le règlement pourra être effectué par chèque, virement interbancaire, lettre de change acceptée et billet à ordre.

## IV - Conditions particulières

L'entreprise se réserve la possibilité de convenir avec ses clients de modifier les présentes conditions générales ; lesquelles modifications devront être spécifiquement indiquées sur le devis comme conditions particulières. Auquel cas les dispositions spécifiques se substitueront aux présentes conditions générales sur les points visés ; les autres conditions restant inchangées.

## V - Conditions spécifiques

S'agissant des prestations de type films promotionnels ou publicitaires, le devis inclura un prix forfaitaire global payable intégralement comptant à la commande. En cas de résiliation de la commande par le client, à quelque moment que ce soit, l'intégralité du prix versé restera définitivement acquise à l'entreprise. Le client, en aucun cas, ne pourra justifier d'un quelconque remboursement basé sur des critères esthétiques ou artistiques ; l'entreprise n'étant pas tenue pour ce type de prestation à une obligation de résultat, mais seulement à une obligation de moyens. S'agissant des prestations comprenant une duplication en grande quantité (supérieure ou égale à 500 exemplaires) de supports matériels (DVD, CD et autres), le client devra payer l'intégralité du montant de la prestation à la commande.

## VI - Livraison - Responsabilité - Service après-vente

La livraison ou la réalisation de la prestation emportera transfert immédiat des risques. L'entreprise sera considérée comme ayant rempli son obligation de délivrance par l'envoi ou la remise au client de la marchandise commandée ; le transport étant aux risques et périls du client.

L'entreprise sera responsable de la qualité des produits ou des prestations fournies et correspondant aux normes en vigueur. L'entreprise décline toute responsabilité en cas de non compatibilité de ses produits avec le matériel du client, non conforme aux dites normes. L'entreprise s'engage à effectuer, à la demande du client, des tests d'installation en cas de difficultés de mise en place ; sans toutefois que ces tests valent reconnaissance ou engagement de responsabilité de sa part. Toute intervention de suivi, mise à jour, réparation etc. postérieurement à la livraison fera l'objet d'un nouveau devis qui sera soumis au client et régi par les mêmes clauses et conditions des présentes conditions générales.

## VII - Réclamation - Règlement des différends - Compétence

En cas de réclamation de la part du client, l'entreprise s'efforcera de parvenir à un règlement amiable. A défaut de règlement amiable, il sera fait application des règles habituelles de compétence. Les parties faisant attribution de compétence auprès des juridictions de Paris (75). La loi applicable est la loi française.